

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—○—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François
MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme
Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUIYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX,
Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI,
Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien
BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM,
MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde
VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

21 DEC. 2020

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/2.1

Objet : Exercice 2021 – Adoption du Budget Primitif du Budget Principal

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération 1.5 du 24 novembre 2020 relative à la mise en place de la norme budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2021, l'adoption du règlement budgétaire et financier et l'ajustement des méthodes et durée d'amortissement ;

Vu la délibération 1.9 du 24 novembre 2020 portant présentation du rapport d'orientation budgétaire 2021 suivi d'un débat ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que le budget primitif 2021 est adopté sans la reprise des résultats de l'exercice 2020 ;

Considérant les demandes des services ;

Considérant les arbitrages retenus à l'occasion de la conférence de clôture budgétaire tenue le 17 novembre 2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE le Budget Primitif 2021 du Budget Principal, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section de fonctionnement :

▪ Recettes :	126 089 275,00 euros
▪ Dépenses :	126 089 275,00 euros

Section d'investissement :

▪ Recettes :	60 422 280,00 euros
▪ Dépenses :	60 422 280,00 euros

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour

10 contre – Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWAN, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Ludovic PLANTE, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET et Madame Clotilde VEGA-RITTER

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07621-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020